

## DIRECTION DES PROGRAMMES D'IMMIGRATION PERMANENTE

### NOTE SUR LES PROCÉDURES D'IMMIGRATION

**OBJET : ATTESTATION D'APPRENTISSAGE DES VALEURS DÉMOCRATIQUES ET DES VALEURS QUÉBÉCOISES**

**DATE DE MISE EN ŒUVRE :** Le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**PERSONNES RESSOURCES :** Jonathan Chartier, conseiller, Direction des politiques d'immigration permanente

**RÉFÉRENCES GPI :** Composante 3 Chapitre 4 (GPI 3-4), en cours de révision

#### **OBJET**

La présente note fait état de l'ajout d'une nouvelle condition de sélection au Règlement sur l'immigration du Québec (RIQ) pour l'ensemble des programmes d'immigration économique relative à l'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12).

#### **CONTEXTE**

La *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, sanctionnée le 16 juin 2019, a modifié la Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1) afin d'y ajouter comme objet qu'elle a pour but de favoriser l'intégration des personnes immigrantes, entre autres par l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Conformément à cette nouvelle orientation législative, le RIQ a été modifié le 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de s'assurer que les personnes sélectionnées dans l'un des programmes d'immigration économique attestent de leur apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises. À partir de cette date, toute personne désirant être sélectionnée doit obtenir, à la demande du ministre, une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises.

#### ***Obtenir une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et québécoises***

Afin d'être sélectionnés, les requérants principaux ainsi que leur conjoint (16 ans et plus) et leurs enfants majeurs à charge, doivent obtenir une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises dans les 60 jours suivants la demande du ministre.

Ces personnes peuvent satisfaire à cette nouvelle condition par deux moyens : participer à la session *Objectif Intégration* ou réussir une évaluation en ligne.

L'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises est valide pour une période de 2 ans. Les personnes qui voient la demande de sélection permanente qui les vise être rejetée ou refusée peuvent présenter cette même attestation dans une nouvelle demande de sélection permanente pendant la période de validité de 2 ans.

Les personnes qui n'obtiennent pas leur attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises dans les 60 jours prévus au RIQ verront la demande de sélection permanente qui les vise être rejetée. L'échec d'une seule personne incluse dans la demande entraîne le rejet de celle-ci.

Si elles souhaitent toujours immigrer au Québec, ces personnes devront présenter une nouvelle demande de sélection permanente ou être incluses dans une nouvelle demande.

### ***Exemptions***

Les enfants à charge de moins de 18 ans et les personnes ayant une déficience permanente physique ou cognitive qui empêche l'obtention de l'attestation, sont exemptés de cette condition de sélection. Ces personnes devront faire parvenir au ministère, par la poste, un certificat médical confirmant leur incapacité à obtenir une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises. Le Ministère analysera les faits qui lui sont présentés et décidera si la personne peut être exemptée.

### ***Session Objectif Intégration***

La session *Objectif Intégration* comprend 24 heures de formation s'étalant sur plusieurs jours. Elle aborde, sous plusieurs facettes, l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise. Une partie importante de la session permet d'informer les personnes sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises.

Les participants doivent participer à l'ensemble de la session d'information pour obtenir leur attestation de participation. Elle est transmise automatiquement au Ministère et les participants en reçoivent également une copie pour leurs dossiers.

### ***Évaluation en ligne***

L'évaluation en ligne est constituée de 20 questions sélectionnées de façon aléatoire parmi une banque de questions. Le seuil de passage de l'évaluation en ligne est de 75 %. Un délai minimum de 2 semaines doit s'écouler entre chaque passation de l'évaluation.

Après la réussite de l'évaluation en ligne, l'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises est transmise automatiquement au Ministère.

Les participants peuvent aussi télécharger, pour leur dossier personnel, leur attestation d'apprentissage.

### ***Modalités relatives à l'obtention d'une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises***

Différentes modalités d'obtention de l'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises s'appliquent selon le statut du requérant principal.

#### **1. Requérants principaux avec un permis d'études ou un permis de travail valide en vertu du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) (DORS/2002-227) et les membres de leur famille avec un permis d'études ou un permis de travail valide :**

- a. *Avant la présentation de la demande de sélection permanente* : ces personnes peuvent obtenir leur attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises après avoir participé à l'ensemble de la session *Objectif Intégration*. Les participations à la session sont communiquées automatiquement au ministère et conservées dans les dossiers. À la présentation de la demande de sélection permanente, la participation à la session d'information *Objectif*

*Intégration* inscrite au dossier de la personne confirme son apprentissage des valeurs démocratiques et de valeurs québécoises.

- b. *Après la présentation de la demande de sélection permanente*: ces personnes peuvent participer à la session *Objectif Intégration* afin d'obtenir une attestation de participation ou réussir l'évaluation en ligne. Les personnes qui échouent l'évaluation après leur deuxième tentative doivent assister à la session *Objectif Intégration*.
2. Requérants principaux avec un permis d'études ou un permis de travail valide en vertu du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) (DORS/2002-227) et les membres de leur famille sans permis de séjour sur le territoire
    - a. Les requérants principaux avec un permis d'études ou un permis de travail valide en vertu du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) (DORS/2002-227) suivent les mêmes modalités que celles présentées au point 1.
    - b. Les membres de la famille sans permis d'études ou permis de travail accompagnant un requérant principal avec un permis d'études ou un permis de travail valide en vertu du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) (DORS/2002-227) doivent, après la présentation de la demande de sélection permanente et le paiement des droits exigibles :
      - i. Participer à la session *Objectif Intégration* ou réussir l'évaluation en ligne. Les personnes qui échouent l'évaluation en ligne ont droit à une autre tentative. Toutefois, en cas de deuxième échec, elles doivent participer à la session *Objectif Intégration*.
  3. Requérants principaux et membres de la famille sans permis d'études ou permis de travail valide en vertu du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) (DORS/2002-227) :
    - a. *Après la présentation de la demande de sélection permanente et le paiement des droits exigibles*: les personnes doivent passer l'évaluation en ligne. Les personnes qui échouent au premier essai ont droit à une autre tentative. En cas de deuxième échec, elles doivent choisir entre les deux options suivantes : réessayer une troisième fois l'évaluation en ligne ou participer à la session *Objectif Intégration* au Québec. Elles ne peuvent pas choisir les deux options, c'est l'une ou l'autre.

***Demande du ministre et délai pour obtenir son attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises***

***Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) :***

- Les personnes candidates (requérant principal et membre de la famille qui l'accompagne) avec un permis d'études ou un permis de travail valide en vertu du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) (DORS/2002-227) peuvent, avant la présentation de la demande de sélection permanente, participer à une session *Objectif Intégration* afin d'obtenir une attestation de participation confirmant leur apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises. Les présences à la session d'information sont communiquées automatiquement au ministère et conservées dans les dossiers des candidats. À la présentation de leur demande de sélection permanente, leur participation à la session d'information *Objectif Intégration* inscrite à leur dossier confirme leur apprentissage des valeurs démocratiques et de valeurs québécoises.
- Après la présentation de la demande de sélection permanente, les personnes incluses dans la demande reçoivent une demande de la part du ministre dans leur dossier électronique à obtenir leur attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises dans les 60 jours, en même temps que la liste personnalisée des documents à soumettre.

- Les personnes qui ne réussissent pas à obtenir leur attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises dans le délai de 60 jours verront leur demande de sélection permanente rejetée.

*Programme de l'expérience québécoise (PEQ) :*

- Les personnes incluses dans la demande de sélection permanente (requérant principal et membre de la famille qui l'accompagne) avec un permis d'études ou un permis de travail valide en vertu du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) (DORS/2002-227) peuvent, avant la présentation de cette demande, participer à une session *Objectif Intégration* afin d'obtenir une attestation de participation. Les présences à la session d'information sont communiquées automatiquement au ministère et conservées dans les dossiers des candidats. À la présentation de leur demande de sélection permanente, leur participation à la session d'information *Objectif Intégration* inscrite à leur dossier confirme leur apprentissage des valeurs démocratiques et de valeurs québécoises.
- Après la présentation de la demande de sélection permanente, les personnes incluses dans la demande reçoivent par courriel une demande du ministre à obtenir leur attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises dans un délai de 60 jours.
- Les personnes qui n'obtiennent pas une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises dans le délai de 60 jours verront la demande de sélection permanente qui les vise être rejetée.

*Programmes des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des investisseurs :*

- Après la présentation de la demande de sélection permanente, les personnes incluses dans la demande (requérant principal et membre de la famille qui l'accompagne) reçoivent une demande du ministre par courriel à obtenir leur attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises dans un délai de 60 jours.
- Les personnes qui n'obtiennent pas leur attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises au ministère dans le délai de 60 jours prévu au Règlement sur l'immigration au Québec (RIQ) verront la demande de sélection permanente qui les vise être rejetée.

## **APPLICABILITÉ**

L'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises s'applique à toutes les nouvelles demandes présentées dans les programmes d'immigration économique, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle n'est pas exigée pour les demandes présentées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **MODIFICATIONS AU GUIDE DES PROCÉDURES D'IMMIGRATION (GPI)**

Le GPI est en cours de révision.